



Patrick CHAIZE

Sénateur de l'Ain

En action



Le point avec Patrick Chaize :

« J'ai la conviction d'avoir lancé une machine. »

• Comment avez-vous vécu cette deuxième année au Sénat ?

La première année m'a permis de prendre mes marques, la deuxième d'entrer dans le vif du sujet. 2016 aura été une année pleine. J'ai été co-auteur d'un rapport parlementaire sur un de mes sujets de prédilection, le numérique. Je ne pensais pas être aussi vite désigné rapporteur, c'est-à-dire investi de la confiance de mon groupe pour aller devant tous mes collègues défendre des propositions qui améliorent la loi. Vis-à-vis des élus du Département, j'ai la conviction d'avoir lancé une machine et j'ai le sentiment que les choses avancent puisque, comme promis, je tisse en permanence des liens avec eux.

• Vous interroge-t-on toujours sur l'utilité du Sénat ?

La question revient souvent. Elle est dans l'air du temps, un temps où la défiance vis-à-vis des institutions est forte. Ce sont des questions légitimes, excessives parfois, et j'y réponds toujours par mes convictions et par mes engagements. Je pense qu'il n'y aura jamais trop de parlementaires s'ils contribuent par leur travail à réformer notre pays en profondeur. Pour ma part, je m'y emploie. Je fais en permanence œuvre de pédagogie : 66 % des propositions sénatoriales finissent par amender la loi ; sur 56 textes adoptés définitivement durant la session 2015-2016, 12 ont été initiées par le Sénat ; et je suis bien placé pour vous dire que lorsque les rapports parlementaires sont de qualité, ils alimentent les réflexions et les débats.

• Avez-vous tenu le rythme des réunions de secteurs dans l'Ain ?

Je le tiens parce qu'elles me per-

mettent d'illustrer le rôle du sénateur, élu du territoire et de la proximité. J'en ai tenu onze cette année où j'invite les conseils municipaux. Viennent la plupart du temps maires et adjoints. Les élus que je rencontre confortent mes propres sentiments de maire : la baisse des dotations, l'impression d'être abandonnés sur fond de défiance à l'égard des élus. Tous les efforts ont été faits pour s'adapter, réduire les dépenses. Je crois qu'on est à la limite basse, la limite du tolérable !

• Vous inscrivez-vous dans la volonté de réforme portée par François Fillon ? Peut-on réformer ?

Oui, si dans les premiers mois suivant l'élection, le moment propice où l'électorat est à la fois attentif et favorable, on prend des mesures fortes, avec vigilance pour ne pas se tromper, avec efficacité pour obtenir un retour rapide. Nous sommes coincés entre deux curseurs : notre pays ne peut pas rester dans une telle situation et ceux qui le gouvernent doivent prendre en compte une situation sociale complexe. Il faut une ligne !

Nous n'échapperons pas aux vrais débats de société sur la sécurité avec l'enjeu de redonner à la Justice tout son rôle, sur l'emploi et l'équité sociale, sur l'aménagement du territoire et ses justes équilibres qui passent pour moi par l'émergence du numérique qui permet l'accès au commerce, à la culture, au travail, aux liens sociaux.

Points de vue... numériques

Les citoyens, qui sont aussi des électeurs, ne veulent plus être menés par le bout du nez. C'est, au fond, le principe même de la démocratie dont les primaires de la Droite ont été une formidable démonstration. Je suis pour une société qui donne son avis et (on ne me changera pas), pour une société numérique qui multiplie les possibilités de points de vue pour s'informer, débattre et s'exprimer sans manipulation, sans falsification. Une vraie démocratie !

Sommaire



Activité parlementaire au Sénat : une année d'engagements



Activité parlementaire sur le terrain : à l'écoute des élus de l'Ain



La Haute-Assemblée au Palais du Luxembourg



Patrick Chaize a été rapporteur du projet de loi pour une République numérique

Tableau de bord de votre sénateur

au 30/11/2016

- 26 mois de mandat
- 31 semaines d'activités (sur les 12 derniers mois)
- 3 rapports écrits
- 41 propositions de loi signées, 8 propositions de résolution et 1 proposition de loi constitutionnelle
- 23 questions au gouvernement
- 1 108 amendements signés : je suis l'auteur de 78 d'entre eux
- 72 interventions longues en commissions
- 130 interventions longues dans l'hémicycle

Zoom sur quelques textes votés au Sénat

Le Sénat exige un investissement intense pour qui veut honorer son mandat. Au-delà de l'actualité politique, il peaufine les lois et réfléchit à la France de demain. Une assemblée où j'ai pu très vite défendre mes convictions et mes préoccupations d'élu. Voici en résumé cette seconde année au Palais du Luxembourg.

– **Proposition de loi portant accélération des procédures et stabilisation du droit de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement.** Ce texte dont je suis cosignataire vise à moderniser le contentieux de l'urbanisme, en accélérant les procédures d'instruction et de jugement, et en facilitant l'octroi de dommages et intérêts. Il assouplit l'articulation entre les documents d'urbanisme, en simplifiant la mise en compatibilité des PLU et en maîtrisant mieux les circonstances du passage à un urbanisme intercommunal.

– **Proposition de loi visant à favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation.** Le texte met en exergue la nécessité d'engagements forts en faveur d'une alimentation durable dans la restauration collective. Le Sénat a rendu le texte plus réaliste et plus opérationnel en conservant l'objectif de 40 % de produits de proximité ou de qualité, en prenant en compte les capacités de production locales et en permettant aux différents acteurs d'avoir une démarche concertée.

– **Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.** Ce texte voulu comme symbolique, a occupé l'agenda du Sénat comme celui de l'Assemblée nationale, durant de nombreux mois. Le Sénat a marqué une différence par rapport à la vision dogmatique de la biodiversité souvent défendue. Je me suis personnellement inscrit dans cette logique, tout en me positionnant de telle sorte que les dispositions adoptées n'aboutissent pas à des normes excessives risquant de porter préjudice de manière disproportionnée à certaines activités, notamment agricoles.

Le texte final interdit, sauf dérogation, à compter du

1^{er} septembre 2018, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives de la famille des néonicotinoïdes et de semences traitées avec ces produits.

– **Projet de loi pour une République numérique.** Le parlement a débattu du projet de loi pour une République numérique, texte qui a fait l'objet d'une loi publiée au Journal Officiel du 8 octobre 2016. Désigné rapporteur pour avis, j'ai travaillé à l'adoption d'un certain nombre de mesures, dont :

- pour la couverture mobile :
 - * le recensement des communes à ajouter au programme « zone blanche » restera ouvert, pour faciliter l'identification des territoires oubliés.
 - * le pouvoir de l'ARCEP est étendu, ce qui lui permet de faire appel à des organismes extérieurs pour contrôler le respect par les opérateurs, de leurs obligations de couverture.
 - * la publication en ligne des données relatives aux cartes de couverture, permettant de renforcer l'information des utilisateurs.

• pour les réseaux fixes à très haut débit, j'ai permis l'adoption de dispositions visant à faciliter leur déploiement et leur commercialisation (précision portant sur le mécanisme de zone fibrée, sur le déploiement au niveau des immeubles, création de SMO de SMO), et d'optimisation financière.

– **Projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Sapin II).** Ce texte a été adopté définitivement le 8 novembre 2016 mais a toutefois fait l'objet d'une saisine du Conseil constitutionnel. Certaines dispositions ne sont toutefois pas concernées, dont celles liées à l'agriculture.

➤ Régler des problèmes qui ne se règlent pas



Au congrès des maires avec Pierre Larrieu, maire de Villars-les-Dombes

Aujourd'hui, le bureau de poste incapable de tenir les horaires d'ouverture au public ; demain la trésorerie qui partira à Chatillon-sur-Chalaronne : Villars-les-Dombes est confrontée aux aléas d'un service public qui a tendance à mettre les élus et les citoyens devant le fait accompli.

Peut-on accepter que dans une commune qui passera d'ici dix ans de 4 500 habitants à 5 700, la Poste soit défaillante s'interroge son maire, Pierre Larrieu ? Patrick Chaize a pesé de toute son influence pour lui apporter son appui. Il a profité de ses contacts fréquents avec le p-dg du groupe la Poste, Philippe Wahl, pour lui exposer l'agacement du maire face au silence de la direction. Cette intervention d'en haut s'est traduite au niveau local par un engagement fort garantissant la pérennité et la bonne marche du bureau de Villars.

Pour Patrick Chaize, cette intervention parlementaire « parisienne » permet souvent de régler des problèmes qui ne se règlent pas autrement.



Au congrès des maires avec Michel Colletaz, maire d'Izernore



L'Assemblée générale 2016 des maires de l'Ain à Ainterexpo

Elles portent sur :

- l'amélioration de la contractualisation : les indices des coûts de productions régionaux, nationaux et européens seront désormais publics et disponibles. Le contrat individuel ne sera pas subordonné à un contrat-cadre mais à une négociation préalable et la négociation annuelle entre organisation de producteurs et acheteurs évoluera vers une négociation périodique sur les volumes, prix et modalités de détermination des prix.
- une conférence annuelle aura lieu pour chaque filière, sous l'égide du médiateur des relations commerciales agricoles, pour dégager un cadre commun et permettre ainsi de dresser des perspectives.
- l'interdiction de la cession à titre onéreux des contrats de ventes de lait, avec une différenciation du lait de vache et autres laits.

Saisi par le monde agricole et ses représentants au sujet des difficultés graves et nombreuses que connaît la profession, j'ai interpellé à plusieurs reprises le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

– **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017** : deux articles ont été votés dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale, dont l'article 43 bis (nouveau) : qui vise à améliorer l'installation des jeunes médecins en libéral dans les zones sous-denses. Quant à l'article 43 ter (nouveau), il permet aux médecins libéraux conventionnés de bénéficier d'un rémunération sur objectifs de santé publique en fonction de leur taux d'atteinte à des objectifs associés à des indicateurs.

J'ai saisi Madame la ministre des Affaires sociales et de la Santé, sur l'aggravation de la fracture sanitaire dans l'Ain, via une question dont j'attends la réponse.

– **Projet de loi travail dit « El Khomri »** : ce texte a été adopté à l'issue d'un « détricotage » d'une partie des travaux du Sénat et de l'usage de l'article 49-3 de la Constitution à l'Assemblée nationale. La majorité sénatoriale s'est attachée à améliorer le texte et à revenir aux objectifs initiaux de simplification du droit et de fluidité du marché du travail.

Mon actualité

Le devenir des portables

Avec 24 millions d'exemplaires vendus chaque année en France, le téléphone portable est le produit phare de consommation. Connaît-on vraiment cet équipement ? Que contient-il ? Que deviennent les téléphones portables usagés, leurs matériaux et composants ? Ces questions centrales, qui n'ont pas donné lieu à ce jour à des travaux spécifiques, ont justifié la constitution au Sénat, le 29 juin 2016, de la mission d'information sur l'inventaire et le devenir des matériaux et composants des téléphones mobiles dont je suis membre. **Nous avons produit un premier rapport d'information le 27 septembre.**

Droits des femmes et égalité des chances

J'ai intégré dans le courant de l'année, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. La délégation présidée par Chantal JOUANNO, est chargée d'informer le Sénat de la politique suivie par le gouvernement au regard de ses conséquences sur les droits des femmes et sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et assure, en ce domaine, le suivi de l'application des lois. Elle peut être saisie sur un projet ou une proposition de loi. **Un rapport d'information a été produit le 3 novembre, sur le thème « La laïcité garantit-elle l'égalité femmes-hommes ? ».**

Téléphonie mobile : il reste beaucoup à faire

Les solutions avancent pour les zones blanches, mais il reste beaucoup à faire pour la qualité générale de la couverture en zone rurale et de montagne. En tant que Président de l'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour

les communications électroniques et l'audiovisuel), j'ai soutenu la proposition de plateforme de signalisation des problèmes. J'ai formulé des propositions pour l'améliorer. Cela devrait nous permettre d'agir sur les zones les plus prioritaires, avec les 800 sites prioritaires qui ont été portés à 1 300, et qui devraient faire l'objet d'un accord État/Collectivités/Opérateurs.

Nous en attendons une vision globale plus précise de la qualité réelle de la couverture.

J'ai soutenu au Sénat, les dispositions qui vont permettre à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) de publier des cartes permettant de comparer la qualité de couverture des différents opérateurs, et de les challenger par les utilisateurs. J'en espère une forte incitation à investir en zone rurale et de montagne.

Cela est indispensable après des années de stagnation où les accords signés ont été foulés au pied. Enfin, j'ai demandé une concertation stratégique État/Collectivités, afin d'utiliser les leviers encore plus puissants que sont par exemple les prochaines licences à renouveler ou à attribuer.

Un rapport sur le numérique avec deux priorités

J'ai réalisé en avril 2016, un rapport pour avis, présenté au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, dont je suis membre au Sénat. Les deux priorités inscrites ont été :

- l'accélération du déploiement des réseaux fixes à très haut débit ;
- l'amélioration de la couverture mobile.

La grande majorité des amendements proposés a été intégrée au projet de loi pour une République numérique dont j'ai été le rapporteur, fin avril / début mai 2016.

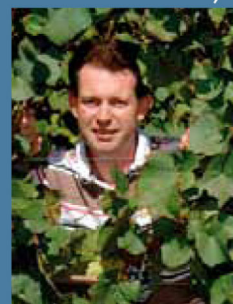
Aider des dossiers que personne n'aide



Il aura fallu à peine deux mois pour doter trois enfants malvoyants de l'école d'Izernore d'un matériel adapté inclinable, orientable, magnétique. Michel Colletaz, le maire, a frappé à beaucoup de portes pour trouver des contributions. Patrick Chaize a ouvert celle de sa réserve parlementaire parce que la demande recoupait ses critères d'attribution : l'éducation et les nouvelles technologies. Pendant deux mois, le secrétariat parlementaire du sénateur a gardé le contact avec le ministère pour que le dossier arrive en haut de la pile. Michel Colletaz rend hommage aux collaboratrices du sénateur.

Pour Patrick Chaize, le complément financier dont disposent les parlementaires doit permettre d'apporter un coup de pouce, une aide à des projets que personne n'aiderait et qui ont pourtant leur intérêt. La Dotation d'Action Parlementaire (DAP) est au service de toutes les communes. Si Patrick Chaize donne priorité aux projets qui concernent les écoles et l'accès au numérique des bâtiments et services communaux, c'est bien entendu toutes les opérations communales qu'il étudie sur demande.

En raison du calendrier électoral de 2017 qui verra la tenue des élections présidentielles, législatives et sénatoriales partielles, les délais d'instruction des dossiers présentés au ministère de l'Intérieur seront raccourcis.





Zoom
sur

Cérémonie dans le cadre du congrès national de la FNACA à Bourg-en-Bresse le 16 octobre 2016

Dialogue avec La Poste

Je suis membre de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes composée de 7 députés et de 7 sénateurs.

J'invite les élus à me faire part de leurs remarques. Dans le cadre des travaux qui sont conduits, l'occasion m'est régulièrement donnée d'échanger avec les représentants de La Poste et de relayer les difficultés rencontrées en local.

Propositions

Je suis membre au Sénat d'un groupe de travail « Économie ». Les 24 propositions de sa publication « Pour une France sur la voie du succès économique » seront remises aux candidats à l'élection présidentielle.

Visite de la prison de Bourg

Les députés, les sénateurs et les membres du Parlement européen, peuvent visiter à tout moment les établissements pénitentiaires et vérifier les conditions de détention, au regard notamment de l'exigence du respect de la dignité de la personne. J'ai visité début 2016, la prison de Bourg, afin de mieux connaître cet établissement, son fonctionnement et d'entendre ses responsables. **Une rencontre qui s'est inscrite dans le contexte des différents textes à l'ordre du jour du Sénat, et concernant entre autres la lutte contre le terrorisme.**

Durant la session ordinaire 2015-2016, **le Sénat a contribué encore au dialogue bicaméral** et à la « moisson législative » :

- 12 propositions de loi d'origine sénatoriale sur 30 définitivement adoptées ;
- près de 80 % des textes définitivement adoptés l'ont été après accord entre les deux assemblées, au cours de la navette parlementaire ou après réunion d'une commission mixte paritaire ;
- 66 % des amendements adoptés au Sénat, en commission ou en séance, ont été repris par l'Assemblée nationale.

• Zoom sur deux questions au Gouvernement :

➞ **Intégration des services des finances publiques aux maisons de services au public (MSAP) :** question posée à Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, afin de solliciter l'intégration des services de la direction générale des finances publiques aux MSAP développées sur nos territoires ruraux. Le ministre m'a répondu le 3 novembre 2016, qu'il entendait effectivement développer ces partenariats dans un souci de soutien aux services publics et au public de proximité dans les territoires ruraux.



Inauguration de la MSAP de Poncin le 4 mars 2016

➞ **Appellations d'origine Bugey Cerdon et Clairette de Die :** j'ai interrogé Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, sur les conséquences de la reconnaissance par l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) en septembre 2016, de l'AOC Clairette de Die rosée, en ce qu'elle constitue une concurrence directe qui risque de mettre à mal toute la production des vins du Bugey et de casser la dynamique existante depuis plusieurs années.

Cette reconnaissance met notamment en cause le concept même de l'appellation qui constitue une garantie d'origine, de tradition et d'authenticité de tout produit ainsi labellisé. A l'heure où nous imprimons ce document, j'apprends que je poserai ma question orale au ministre, dans l'hémicycle, le 20/12/16. Retrouvez toutes les réponses à mes questions sur mon site www.patrick-chaize.fr

➞ Une intervention remarquée en faveur du Bugey Cerdon

Pour Éric Angelot, président du Syndicat des vins du Bugey, l'intervention de Patrick Chaize auprès du ministre de l'agriculture et le soutien apporté à l'appellation ont été très appréciés par la profession dans le contexte de la reconnaissance de l'AOC Clairette de Die rosée qui vient se positionner en concurrence du Bugey Cerdon (cf. ma question écrite).

« Nous avions eu vent qu'il se passait quelque chose et, dans le cadre de la procédure nationale d'opposition aux décrets, nous avons réussi à faire amender le texte. Mais le décret est paru début novembre et il était immédiatement applicable. Malgré l'intervention auprès du ministre, il va nous falloir aller plus loin et nous y réfléchissons avec l'aide de gens compétents. Ce décret est clairement une menace contre l'appellation. Il ne prend pas en compte, par exemple, des coûts de production très différents. »

Toujours
en lien
avec vous



Site internet :
www.patrick-chaize.fr

Twitter :
@P_Chaize

Facebook :
https://www.facebook.com/patrick.chaize.10

« **Soyez assurés de mon plein et entier dévouement pour porter votre voix, défendre nos valeurs et continuer de relayer nos convictions.** »

• Au service des élus :

- je vous accompagne dans vos démarches,
- je vous représente et vous soutiens dans vos actions,
- je porte vos positions au niveau des instances départementales et nationales,
- je défends la spécificité des territoires de l'Ain et de ses communes, expression de la démocratie,
- j'agis pour l'aménagement, le développement, le dynamisme économique et le maintien des services publics.

Visiter le Sénat, c'est possible !

Si vous souhaitez visiter ce lieu emblématique de notre République, prenez contact avec mes collaboratrices afin de déterminer une date (au moins trois mois avant – groupe de 40 personnes maximum). C'est avec beaucoup de plaisir que je vous parrainerai, que je vous accueillerai et que je vous présenterai mon activité.

En haut, les élus de Groissiat dans la salle des conférences et au pied de l'escalier d'honneur, ceux de Châtillon-sur-Chalaronne.



Réunions de secteur (ici celle du pays bellegardien à Châtillon-en-Michaille) : initiées à l'automne 2015, elles sont l'occasion de présenter le rôle et l'action essentielle de la Haute assemblée. Il s'agit aussi de rendre compte de mon activité aux élus d'un même territoire, et de susciter le débat et l'échange. La « tournée » se poursuivra dans les mois à venir pour donner la parole à chacun. Mes collaboratrices se tiennent à la disposition des élus qui manifesteraient la volonté d'organiser une rencontre.

Contacts

• **Permanence parlementaire dans l'Ain**
12 rue Paul Pioda – 01000 BOURG-EN-BRESSE
Tel : 04.74.42.63.92 – Collaboratrices : Sandrine BERTRAND (s.bertrand@clb.senat.fr) et Flavie COMTET (f.comtet@clb.senat.fr)
• **Palais du Luxembourg** – 15 rue de Vaugirard – 75291 PARIS CEDEX 06
Tel : 01.42.34.14.28 – Collaboratrice : Alexandra SORE (alexandra-chaize-senat@laposte.net)
Courriel : p.chaize@senat.fr

L'actualité
en action

Numérique

Cette année encore, j'ai présidé avec Mme Axelle Lemaire, secrétaire d'État, le colloque de l'AVICCA. Le colloque Trip 2016 *Territoires et réseaux d'initiative publique* a réuni près de 500 participants issus de collectivités locales, des ministères et des opérateurs publics et privés, tous acteurs du déploiement numérique.



Au salon de l'Agriculture, le 3 mars 2016, en compagnie de Damien Abad, président du Conseil départemental et de Gilbert Limandas, président de la Chambre d'agriculture.



Inauguration de la mairie et de la salle multi-activités de Lescheroux, le 17 septembre 2016, opération que j'ai accompagnée au titre de la réserve parlementaire.



Inauguration du collège de Montceaux, le 24 septembre 2016.



Accueil de M. Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'Intérieur, à la Maison d'Izieu le 15 janvier 2016.



Visite de la base aérienne d'Ambérieu-en-Bugey, le 30 mai 2016.



Avec François Fillon, au lendemain de sa victoire à la primaire de la Droite et du Centre.